

Donné en notre château des Tuileries, le 21^e jour du mois de novembre de l'an de grâce 1821, et de notre règne le vingt-septième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'état au département de la marine et des colonies.

Signé, baron PORTAL.

PARTIE NON OFFICIELLE.

EXTERIEUR. AUTRICHE

Vienne, le 29 novembre.

La poste de Turquie est attendue d'un moment à l'autre. En attendant ou a su, par voie indirecte, que le divan n'avait encore fait aucune réponse par écrit à l'ultimatum de la cour de Russie. (Gazette d'Augsbourg.)

ALLEMAGNE.

Francfort, le 4 décembre.

S. Exc. le comte de Buol-Schauenstein, président de la diète germanique, est arrivé hier de Vienne. Un courrier de cabinet a précédé S. Exc., pour lui faire préparer les chevaux à tous les relais.

— S. A. R. le duc de Cumberland, la princesse son épouse et la princesse de Solms, sa belle-fille, sont partis de Hanovre le 24 du mois dernier, pour retourner à Berlin.

— Le ministère du cabinet de Hanovre vient de faire publier la pièce suivante :

« Conformément aux sentimens paternels de S. M. le roi, on porte à la connaissance du public le rescrit royal daté du 9 de ce mois, qui nous a été adressé, et dont les gracieuses expressions seront accueillies avec une reconnaissance respectueuse par tout les employés et autres sujets de S. M.

« George IV, par la grâce de Dieu, roi des royaumes réunis de la Grande-Bretagne, et Irlande, roi de Hanovre, duc de Brunswick et Lunebourg, etc., etc.

« Notre amitié et tout ce que nous pouvons de cher et de bon, ainsi que notre volonté bien intentionnée et très-gracieuse.

« Prince sérénissime, très-cher frère, illustres, nobles, chers conseillers, amés et féaux !

« Après un voyage heureux terminé sans aucun accident fâcheux, nous nous empressons de vous en faire part. Nos chers, par les présentes, et de vous témoigner en même tems la joie et le plaisir particulier que nous a fait éprouver la première visite de cette partie de nos Etats. Les circonstances ne nous ont permis cette fois-ci qu'un court séjour, et une indisposition ne nous a pas permis de profiter de ces momens comme nous l'ensions désiré ; mais il nous a été impossible de ne point être pénétrés des sentimens de fidélité et de l'attachement répandus dans toutes les classes, et du zèle le plus évident pour la prospérité du pays. En effet, partout où nous avons porté nos regards, nous avons acquis la certitude de ce dont nous étions déjà convaincu.

« Comme le souvenir de cette première visite de notre royaume est ineffaçable ; de même, nous ne perdrons jamais de vue ce qui peut contribuer à conserver et à augmenter la prospérité de ce pays, et nous ne doutons jamais des bonnes dispositions de nos fidèles sujets à y contribuer chacun autant qu'il dépend de lui.

« Nous désirons que cette expression de nos gracieux sentimens soit portée à la connaissance des différentes autorités, et généralement de tout le pays, et nous demeurons toujours envers votre direction avec affection fraternelle, envers vous tous avec les sentimens d'une gracieuse bienveillance.

« Carlton-House, 9 novembre 1821.

Signé, GEORGE, roi.

Signé, G. BEST.

— Le 18 novembre, dans toutes les églises de Hanovre, on a chanté un *Te Deum* au bruit de l'artillerie, en action de grâces, pour l'heureux retour de S. M.

— S. A. R. le duc de Cambridge est parti le 22 pour Gotha, et le comte de Hardenberg, ministre du cabinet pour Vienne. (Gazette Universelle.)

ANGLETERRE.

... les provinces turques à son empire déjà trop étendu.

(British-Press)

— Il a été tenu hier à la taverne de Thatched-House une assemblée composée de plusieurs membres de la noblesse et de la bourgeoisie, ayant, par leur naissance, leurs propriétés ou leurs liaisons de commerce, des relations avec l'Irlande, à l'effet de prendre en considération la triste situation dans laquelle se trouvent un trop grand nombre de comtés de cette île. Le résultat des délibérations a été la résolution de présenter à S. M. une pétition pour la prier de convoquer promptement le parlement, afin de soumettre à ses délibérations la situation alarmante de l'Irlande. On ne pouvait faire une démarche plus inutile. S'il devait s'écouler avant la réunion probable du parlement, autant de mois qu'il s'écoulera de semaines, on aurait eu quelque raison plausible de presser la réunion des chambres. Mais que pourrait faire le parlement pour le bien de l'Irlande, s'il était réuni en ce moment, qu'il ne puisse faire avec autant d'avantage au mois de janvier prochain ? Il n'est besoin d'aucune nouvelle mesure législative pour la répression énergique des turbulens ; et une répression énergique est tout ce que réclament la crise actuelle. Le gouvernement exécutif d'Irlande a dans ses mains des lois d'une énergie suffisante, dans le cas où, par malheur, la continuation ou l'augmentation du mal exigeraient leur application. (Courier.)

— Voici l'extrait d'une lettre particulière de Paris : X

« 27 novembre.

« Peu après son arrivée à Paris, M. de Montholon présente à un de nos plus riches banquiers une lettre écrite par Buonaparte peu de tems avant sa mort. Voici en substance cette lettre :

« M. L..., sur la présentation de cette lettre par le comte de Montholon, vous lui paierez deux millions de francs avec l'intérêt à 5 pour cent. Deux autres millions au comte Bertrand et un million à....., faisant la somme de cinq millions que j'ai placés chez vous, à Paris en 1815, à un intérêt de 5 pour cent. Vous payerez ces sommes dans les six mois qui suivront ma mort.

« Que Dieu vous ait en sa sainte garde.

« Signé, NAPOLEON. »

« En lisant cette lettre, M. L... dit : il est très-vrai que l'empereur a placé cette somme entre mes mains dans le tems mentionné, et je suis prêt à la compter avec les intérêts, en recevant une quittance légale, car toutefois il faut que je voie mon homme d'affaire à ce sujet. M. Lagrange, après avoir examiné le papier, dit : Je ne crois pas que M. L... soit autorisé à délivrer l'argent, sur cette notification. De deux choses l'une, ou cette pièce est une espèce de procuration, et dans ce cas elle est complètement annulée par la mort du signataire ; ou bien c'est une pièce testamentaire, et dans ce dernier cas, elle est tout-à-fait irrégulière et illégale. Par conséquent, dans aucun cas, M. L... ne peut délivrer les fonds.

« Que fera-t-on maintenant de ces cinq millions ? » X

(Courier.)

— S. A. R. le duc d'York est arrivée dimanche au soir à Ludworth-Castle, où elle s'est rendue pour faire une visite à l'honorable Robert Peel. (Courier.)

— Le paquebot à vapeur le *Dasher*, parti de Calais, ayant à bord la princesse Augusta, est parvenu, quoiqu'avec beaucoup de peine, à entrer dans le port de Ramsgate, d'où S. A. R. est partie pour Londres. (Courier.)

— Les derniers coups de vent ont occasionné beaucoup de dégât dans différens comtés. Des naufrages ont aussi eu lieu sur les côtes, et un assez grand nombre d'individus ont péri. (Courier.)

Du 6 décembre.

Fonds publics. — Trois pour cent consolidés, Fermés. — *Dito* pour l'ouverture, 78 1/8. — Trois pour cent réduits, 76 7/8. — Trois et demi pour cent, 87 3/8. — Quatre pour cent, 96 1/4. — Bons de l'Inde, 65 de prime. — Billets de l'échiquier (1000 l.), au pair.

— Les nouvelles reçues d'Irlande ce matin sont d'une nature assez fâcheuse, bien qu'à une exception près elles ne fassent pas mention d'excès sanguinaires. Les visites nocturnes des bandits à l'effet de se procurer des armes continuent dans les districts agités. Toutefois ils obtiennent à présent moins de succès dans ces sortes de demandes, car les personnes qui avaient des armes en leur possession ont eu la précaution de les déposer en lieu de sûreté.

— Un orage épouvantable, accompagné de violens éclats de tonnerre, a fondu hier sur la ville de Londres. La pluie tombait en torrens. Tous les terrains bas des environs de la capitale ont été inondés. (Courier.)

— L'Espagne offre en général un aspect agité et menaçant. Impuissans contre la constitution si celle-ci était

ont
ha-
au
un
des
our
er,
à la
e.
mis
les
aus
ir-
que
un
i ;
mix
ion
les
le-
la
ore
de

du
ite
ou
ât
les
r,
nt

m
la-

es
es

n.
le
tu

re
r-

a
ie

et
e
a
-

-
t
r
-
a

d
t
r
e
e

r
-
t
à
t

Mon.
Annou.
10/12/
1821